

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 05 MAI 2023

*L'an deux mille vingt trois, le cinq mai à 17 heures 45, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 26 avril 2023 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.*

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 26

## PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, Sylvie DE GAETANO 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Jacques MARIE 7ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, Patrice BRIERE, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Jean-Guillaume d'ORNANO, Stéphanie FRESNAIS, Florence GALERANT, Miriam GUERARD, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Chhun-Na LENGART, Fabienne LOUIS, Patricia NOGUET, Didier PAPELOUX, Ihsane ROUX, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER

## ABSENTS :

Thierry GRANTURCO 5ème Vice-Président, Emmanuel LAUSSINOTTE, François HORENT, Caroline RACLOT-MARAIS, Michel THOMASSON

## ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT, pouvoir à Philippe AUGIER, Claude BENOIST, pouvoir à Yves LEMONNIER, Véronique BOURNE, pouvoir à Guillaume CAPARD, David MULLER, pouvoir à Fabienne LOUIS, Marie-France NUDD-MITCHELL, pouvoir à François PEDRONO, Delphine PANDO, pouvoir à Sylvie DE GAETANO, Didier QUENOUILLE, pouvoir à Michel MARESCOT, David REVERT, pouvoir à Patrice BRIERE, Patrice ROBERT, pouvoir à Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE, pouvoir à Ihsane ROUX

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

## **DELIBERATION N°D050\_050523**

**LISTE DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER POUR  
LESQUELLES LE PRESIDENT DE CŒUR COTE FLEURIE A RENONCE A  
L'EXERCICE DE SON DROIT DE PREEMPTION  
Rapport du Président**

Conformément à l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités territoriales, Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire des décisions prises relatives à l'exercice du Droit de préemption urbain en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée par le Conseil Communautaire.

Ainsi, sur la période s'étendant du 16 février 2023 au 31 mars 2023 inclus, ont été déposées en mairies et ont fait l'objet d'une renonciation notifiée à l'exercice du droit de préemption urbain :

- 4 déclarations d'intention d'aliéner déposées en mairie de Bénerville-sur-Mer,
- 5 déclarations d'intention d'aliéner déposées en mairie de Blonville-sur-Mer,
- 6 déclarations d'intention d'aliéner déposées en mairie de Deauville,
- 8 déclarations d'intention d'aliéner déposées en mairie de Saint-Arnoult,
- 2 déclarations d'intention d'aliéner déposées en mairie de Saint-Gatien-des-Bois,
- 2 déclarations d'intention d'aliéner déposées en mairie de Touques,
- 2 déclarations d'intention d'aliéner déposées en mairie de Tourgéville,
- 25 déclarations d'intention d'aliéner déposées en mairie de Trouville-sur-Mer,
- 22 déclarations d'intention d'aliéner déposées en mairie de Villers-sur-Mer,
- 2 déclarations d'intention d'aliéner déposées en mairie de Villerville.

Soit un total de 78 déclarations d'intention d'aliéner déposées entre le 16 février 2023 et le 31 mars 2023 inclus en mairies et pour lesquelles le Président de la Communauté de Communes a renoncé à l'exercice du droit de préemption urbain.

En conséquence, le Conseil Communautaire a reçu la liste (annexée à la présente), par commune, des Déclarations d'Intention d'Aliéner pour lesquelles le Président de la Communauté de Communes a renoncé à l'exercice du Droit de Préemption Urbain.

Le Conseil est invité à en prendre acte

*Le Conseil Communautaire*

**PREND ACTE** du rapport relatif à l'exercice du droit de préemption sur la période du 16 février 2023 au 31 mars 2023, tel qu'exposé par Monsieur le Président.

**Le Président :**

**Certifie**, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

**Communauté  
de Communes  
Coeur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier  
14800 Deauville  
02 31 88 54 49  
info@coeurcotefleurie.org

**coeurcotefleurie.org**



**Ihsane ROUX**  
**Secrétaire de séance**

**Philippe AUGIER**  
**Président**